Pamph
HC
D

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. L. O. DAVID

SUR LE BILL D'AUTONOMIE

aurent
livier

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. L. O. DAVID

SUR LE BILL D'AUTONOMIE

Au cours des débats provoqués par le bill d'autonomie du Nord-Ouest, M. le Sénateur L. O. David a prononcé au Sénat l'éloquent discours suivant

317037
35
1. 7.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

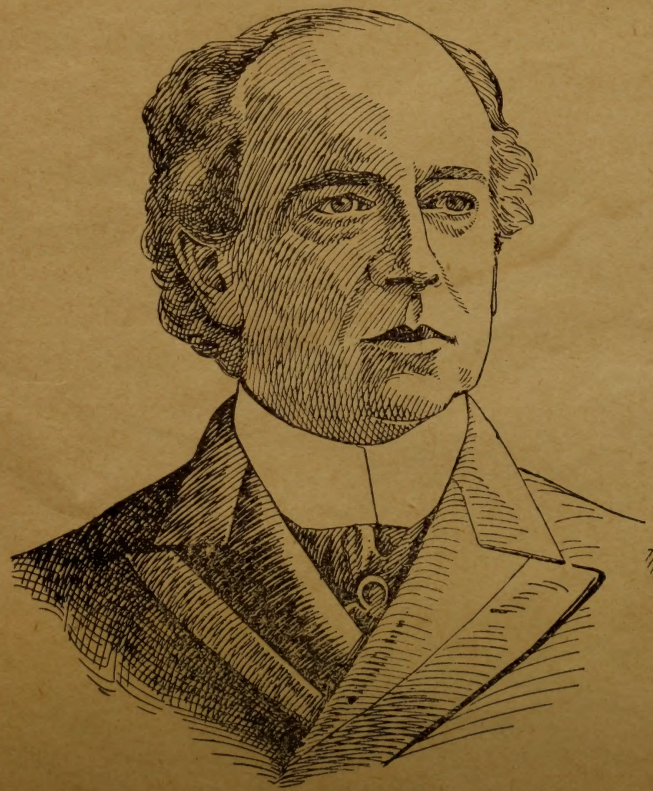

SIR WILFRID LAURIER,
Premier ministre.

L'hon. L. O. DAVID,
Sénateur.

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. L. O. DAVID

SUR LE BILL D'AUTONOMIE

Au cours des débats provoqués par le bill d'autonomie du Nord-Ouest, M. le Sénateur L. O. David a prononcé l'éloquent discours suivant

Honorables messieurs,

Dans le discours que j'avais l'honneur de prononcer devant cette Chambre sur l'Adresse en réponse au Discours du Trône, j'exprimais l'opinion que la Confédération contenait des éléments nombreux de conflits et de complications, et qu'il fallait beaucoup de sagesse chez nos hommes publics pour prévenir ces conflits. J'ajoutais que les vents violents du Nord-Ouest nous apportaient souvent des tempêtes formidables, que de ces régions lointaines nous étaient venus la plupart de nos troubles.

Ce qui se passe, en ce moment, justifie bien, il faut l'avouer, mes craintes et mes prévisions, car c'est encore à propos des territoires du Nord-Ouest, à l'occasion du projet de loi les constituant en deux provinces, qu'une tempête de fanatisme s'est abattue sur le pays.

Lorsqu'un projet de loi a tant soit peu un aspect religieux ou national, c'est comme s'il contenait de la poudre, de la dynamite, des mines japonaises. Tout menace de sauter. Le sentiment religieux et le sentiment national étant les deux moteurs les plus puissants de l'ordre moral, les facteurs les plus actifs de l'opinion publique, il est naturel que les hommes s'en servent et l'exploitent soit par intérêt, par esprit de parti, fanatisme ou excès de zèle.

L'histoire de l'humanité ne se dément pas, elle est toujours la même. Si elle est pleine des grandes et glorieuses choses accomplies par ces deux nobles sentiments dans le monde, elle est aussi remplie des injustices des

crimes, des révolutions et des guerres qu'ils ont engendrés. Il y a toujours eu heureusement et il y a encore des hommes sages qui cherchent loyalement à faire triompher ou respecter leurs croyances religieuses ou nationales, mais sans commettre d'injustice. Pour ces hommes la justice est la loi suprême, le mobile de leurs actes, la lumière de leur vie. Ils savent tenir compte des divergences de sentiments, ils permettent aux autres d'être attachés à leur patrie d'origine, à leur langue, à leurs croyances. C'est sur eux qu'il faut compter, aux heures d'agitation, pour calmer les passions soulevées, pour faire entendre le langage de la raison, pour dissiper les tempêtes qui menacent notre pays.

Ah ! sans doute, leur situation estsouvent critique, embarrassante, ils se demandent jusqu'où ils peuvent aller dans la voie de la conciliation, sans effrayer leur conscience, sans violer des principes qu'ils vénèrent, sans mériter les justes reproches de leurs amis, de leurs compatriotes. Je dis les "justes reproches", car quoiqu'ils fassent, ils sont sûrs d'être victimes des reproches injustes et des critiques acerbes des hommes de parti, des violents, des fanatiques.

Il faut qu'ils soient assez forts pour faire leur devoir sans broncher, pour souffrir jusqu'à ce que l'opinion publique mieux informée leur rende justice.

Donc, dans toutes les questions épineuses, dans les situations orageuses, il suffit de faire voir à ces hommes où se trouvent la justice et l'intérêt du pays.

Or, je n'hésite pas à dire que le projet de loi qui nous occupe en ce moment est basé sur la justice et l'intérêt du pays. Sans doute, il n'est pas parfait, ce projet de loi, il ne donnepas pleine et entière satisfaction ni aux uns ni aux autres, puisque c'est une oeuvre de compromis, mais il est satisfaisant pour ceux qui comprennent que cette question, comme toutes les questions religieuses et nationales qui ont agité la Confédération, ne peut se régler autrement sans mettre en danger la constitution et la paix du pays.

Il n'est pas nécessaire pour se former une opinion sur cette question d'entrer dans le dédale des subtilités legales qu'elle a soulevées. Il suffit de rester dans les grandes lignes, de jeter un regard sur les principes qui la dominent.

De tous les actes législatifs que l'on a cités depuis l'Acte fédéral de 1867 jusqu'à l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que des interprétations de ces lois par nos principaux hommes d'Etat conservateurs ou libéraux, il ressort clairement que l'intention de nos législateurs était de donner à toutes les provinces de la Confédération sans distinction un système d'écoles basé sur les droits acquis des minorités protestantes et catholiques, sur le respect de leur conscience et de leurs croyances, sur le désir d'assurer la paix et l'harmonie entre les différentes races et religions de ce pays.

Il est impossible d'avoir des doutes raisonnables sur la question légale et constitutionnelle, sur l'application de la section 93 de l'Acte Fédéral et des dispositions de l'Acte de 1875 aux écoles du Nord-Ouest.

Mais dans le cas même où le doute serait possible, la majorité devrait, dans l'intérêt de la paix et de l'harmonie, faire des concessions qui ne peuvent blesser ni son honneur, ni sa conscience, pendant que les catholiques, eux, sont convaincus qu'ils ne peuvent céder à certaines exigences sans sacrifier leur honneur, leur conscience, leurs devoirs envers leurs coreligionnaires, envers Dieu.

C'est une question de conscience pour eux.

Or, qu'est-ce qu'il y a de plus sacré que la conscience d'un homme, la conscience d'une nation ?

On se souvient de l'émotion que le grand Newman produisit dans le monde entier, lorsque, dans sa controverse avec Gladstone, il s'écria: "Conscience before all ! " " La conscience, avant tout ! "

Il semble, au premier abord, qu'il devrait être possible d'avoir des écoles où protestants et catholiques seraient confondus et recevraient une instruction qui les mettrait également en état de se faire un chemin dans la vie et de remplir leurs devoirs envers Dieu, envers leur pays, des écoles où nos enfants apprendraient les grands préceptes de morale apportés à la terre par le Christ, car c'est le même Dieu, le même Christ qu'ils vénèrent et adorent.

Mais il y a des différences essentielles dans la pratique.

Les catholiques croient que leur église a reçu, seule, la mission d'interpréter les enseignements du Christ et qu'ils doivent lui obéir dans toutes les choses nécessaires au salut. Or, l'Eglise catholique veut et enseigne que les enfants reçoivent à l'école l'enseignement religieux, si on veut en faire de bons chrétiens et de bons citoyens. Or, naturellement pour être efficace, aux yeux de l'Eglise, il faut que cet enseignement soit conforme à la doctrine catholique.

Ce sentiment n'est pas celui des protestants, mais il n'en est pas moins respectable et digne d'être respecté. Après tout, il a été pendant 16 siècles celui de tous les chrétiens, sans distinction de races.

Il fut un temps où les hommes ayant des croyances différentes, se considéraient comme des ennemis acharnés. Il fut un temps où catholiques et protestants croyaient bon de se dévorer, de se brûler mutuellement au nom d'une religion d'amour et de charité, au nom d'un Dieu crucifié par ceux qu'il venait racheter. Mais, heureusement, ces jours de tristesse et de violence sont passés, les bûchers sont éteints, le sang ne coule plus sur les autels du vrai Dieu. Catholiques et protestants peuvent tous les jours, dans cette Chambre, adresser au même Dieu la même prière, celle que le Christ nous a apprise, la prière où l'on demande à Dieu de nous pardonner, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

Si nous devons pardonner les offenses et les injures, à plus forte raison on devrait pardonner un sentiment si honorable, si respectable chez les catholiques, un sentiment qui ne peut faire de mal à personne.

Dans tous les cas, il faudrait de graves raisons pour combattre les droits que les catholiques du Nord-Ouest réclament. Quelles sont ces raisons ?

On soulève la question d'autonomie provinciale.

Je comprendrais cette raison, si on voulait imposer aux nouvelles provinces un système d'écoles différent de celui qui existe en vertu de la constitution et des lois qui régissent les territoires du Nord-Ouest. Mais les adversaires du projet de loi s'évertuent à proclamer que des écoles sépa-

rées existaient dans le Nord-Ouest conformément à la loi et même aux ordonnances.

Ceux qui approuvent les auteurs de la Confédération d'avoir introduit dans l'Acte Fédéral, une clause destinée à protéger les écoles séparées des townships de l'Est, sont-ils prêts à admettre que l'autonomie de la province de Québec a été violée ? Pourtant le peuple de cette province n'a jamais été consulté sur l'introduction de cette clause dans la constitution.

Non, cette objection n'est pas sérieuse, le gouvernement ne viole aucun droit, ne porte pas la moindre atteinte à l'autonomie des provinces, lorsqu'il consent à leur admission dans la Confédération, à la condition qu'elles respecteront les droits acquis, les lois et les ordonnances qui protègent la minorité.

On invoque encore d'une manière plus ou moins vague les intérêts du pays.

En quoi l'intérêt du pays sera-t-il lésé par l'établissement des écoles séparées ?

Je m'expliquerais les craintes que l'on exprime, si on pouvait démontrer que dans ces écoles on enseigne aux enfants des doctrines funestes à la morale, à la religion, à l'Etat, si on leur apprenait à haïr ou à mépriser ceux de leurs concitoyens qui professent une autre religion et parlent une autre langue.

Mais qui oserait affirmer cela ?

N'est-il pas reconnu que les écoles catholiques sont des écoles de loyauté, de respect pour l'autorité, pour le roi et ses représentants, pour l'Angleterre et son drapeau ?

N'est-il pas vrai, même, que plus d'une fois on a reproché au clergé catholique d'avoir poussé la loyauté trop loin, de l'avoir prêchée avec trop d'ardeur, à des époques où l'autorité était tyrannique ?

Je suis un de ceux qui l'ont accusé d'être trop sévère pour les patriotes de 1837-1838.

Plus d'une fois aussi on lui a reproché d'avoir été trop sympathique à l'Angleterre dans les grandes guerres qui eurent lieu entre elle et la France, dans les premières années du siècle dernier.

Ce n'est pas de ce côté que nous viendront les enseignements dangereux pour la morale, pour l'autorité, pour la société en général. Et s'il m'était permis de dire toute ma pensée, je dirais que le temps n'est pas loin où l'enseignement donné dans ces écoles qu'on veut proscrire sera apprécié par les hommes qui gouvernent le monde.

Ceux qui sont à la veille de bouleverser la société par les théories les plus alarmantes ne viendront pas de ces écoles. Ils sortiront des clubs et des loges où les enseignements du socialisme ont remplacé ceux du Christ.

Le gouvernement se trouvait dans une situation embarrassante. Il était placé entre deux feux, entre deux extrêmes. Pendant que les loges orangistes et certains libéraux de Toronto accusaient le premier-ministre d'être l'esclave, l'instrument du clergé catholique, des journaux conservateurs de Québec lui reprochaient d'avoir sacrifié la cause des catholiques en reconnaissant les ordonnances adoptées par le Conseil du Nord-Ouest.

Mais, fidèle à son programme, il crut que, cette fois encore, il devait, dans l'intérêt du pays, pour apaiser, une excitation malsaine, faire appel à l'esprit de conciliation, recourir au compromis.

Mais le compromis qui était une vertu autrefois, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, est devenu un crime.

Ce n'est pas à ceux qui ont fait et approuvé la Confédération à condamner la politique de compromis qu'ils ont rendue nécessaire et mise en pratique pendant trente ans.

Ce n'est pas à ceux qui ont tant de fois cherché à justifier leurs concessions en disant qu'elles étaient nécessaires à la paix publique ; ce n'est pas à eux à briser le piédestal de leur politique, à déchirer le drapeau de leur parti.

Il sied mal aussi aux loges orangistes de fulminer avec tant de fureur contre cette politique de compromis qui leur a permis de jouir pendant si longtemps des faveurs ministérielles.

Elles reprochent au premier-ministre d'être l'instrument et l'esclave des évêques et des prêtres catholiques. Si elles oublient leur histoire, nous ne l'avons pas oubliée, nous. Elles oublient que c'est grâce à ces prêtres, qu'elles dénoncent et méprisent maintenant, que leur parti est resté au pouvoir si longtemps. Lorsque les libéraux de la province de Québec réclamaient avec tant d'énergie, au nom de la constitution anglaise, le droit de voter suivant leur conscience, de quel côté étaient-elles ? Reprochaient-elles alors à leurs chefs qui étaient en même temps les chefs du parti conservateur, d'être à la remorque des évêques et des prêtres catholiques ? Nous avons le droit de dire qu'elles trouvaient bonne et utile une influence qu'elles condamnent aujourd'hui comme une tyrannie insupportable parce qu'elle ne sert plus leur ambition politique.

Je dis ces choses sans colère et sans haine, seulement parce que je crois bon de rappeler de temps à autre auxpartis politiques leur histoire, leurs principes d'autrefois, afin de les engager à mettre dans leurs actes et leurs paroles plus de logique et de charité.

Les exagérations religieuses et nationales ne viennent pas, je l'avoue, que d'un côté ; qui est sans péché sous ce rapport, jette la première pierre !

Mais il est des circonstances où elles sont plus condamnables, plus difficiles à expliquer, c'est lorsque, comme dans le cas présent, elles menacent de troubler la paix publique pour empêcher un acte de justice, ou plutôt, disons-le donc, puisque nos adversaires l'admettent, pour faire des territoires du Nord-Ouest, des provinces absolument anglaises et protestantes.

L'unification n'est pas toujours condamnable, mais elle est souvent injuste et cruelle.

C'était pour unifier la France que la Ligue voulait faire disparaître les protestants ; c'était pour unifier l'Espagne que Philippe II faisait brûler les protestants et les juifs ; c'était pour unifier l'Irlande que Cromwell mettait l'Irlande à feu et à sang.

C'est pour unifier les territoires du Nord-Ouest que les loges orangistes agitent le drapeau du fanatisme religieux et national.

A les entendre, on croirait qu'elles seraient prêtes à rallumer les bûchers éteints, à renouveler les persécutions des temps passés.

L'explosion de fanatisme dont nous sommes témoins doit être un cruel désappointement pour les hommes éminents qui se vantaient d'avoir construit l'édifice de la Confédération sur le roc solide de la tolérance religieuse et nationale, sur les fondements inébranlables de la justice, et aussi pour ceux qui ont entrepris de continuer cette oeuvre de pacification. Ils se demandent si ces discordes violentes ne refouleront pas les flots d'immigration qui se dirigent de partout vers nos rivages, s'ils n'arrêteront pas la marche glorieuse du Canada dans la voie du progrès. Si les mauvais conseils des fauteurs du fanatisme prévalaient, les territoires du Nord-Ouest seraient fermés à l'immigration française et catholique, aux Canadiens-français surtout. A l'entrée de ces territoires comme sur les portes de l'enfer, décrit par Dante, ils verraient écrit en lettres de feu : "Ici il faut déposer toute espérance". Oui, l'effet de cette politique néfaste serait de fermer le Nord-Ouest aux descendants des pionniers et découvreurs intrépides, des hommes sans peur et sans reproche qui ont découvert et fécondé de leur sang ces vastes régions, ont donné leurs noms aux fleuves, aux rivières et aux montagnes qu'on y trouve, laissé partout des traces glorieuses de leur passage, des souvenirs ineffaçables de leur courage, de leur héroïsme.

Certes, on peut se faire une idée des sentiments d'humiliation que les Canadiens français doivent éprouver en ce moment, et on devrait leur tenir compte de la sagesse et de la patience dont ils ont fait preuve, du sang-froid avec lequel ils ont souffert toutes les avanies, toutes les blessures faites à leur fierté nationale et résisté aux appels passionnés faits à leurs sentiments nationaux et religieux. Mais je dois reconnaître que les électeurs de London et d'Oxford ont droit eux aussi à nos hommages, à notre reconnaissance, car eux aussi ont résisté à ces appels dangereux, ils ont fait leur devoir.

Les uns et les autres ont donné aux fauteurs de troubles et de discordes une leçon de sagesse et de tolérance qui portera des fruits, je l'espère ; ils ont consolé, encouragé les hommes qui ont foi en l'avenir de ce pays, et croient fermement que le travail en commun, dans la paix et l'harmonie, des deux grandes races qui ont fait l'Europe si grande, ne peut manquer d'assurer la grandeur et la prospérité de ce pays.

Pourquoi, d'ailleurs, ces vains efforts pour empêcher ce que la Providence a voulu, ce qu'elle veut ?

Il y eut un temps, après la cession du pays à l'Angleterre, où des hommes puissants disaient que le Bas-Canada devrait être anglais et protestant, mais des voix anglaises se firent entendre pour dire qu'il fallait respecter les lois et les traités, qu'il était trop tard pour entreprendre de mettre ces idées à exécution.

En face des mêmes efforts, de la même agitation pour faire des territoires du Nord-Ouest un pays anglais et protestant, nous avons le droit de répéter les mêmes paroles et de dire : "Respectez la constitution et les lois...Il est trop tard."

Nos concitoyens anglais qui appartiennent au peuple le plus patient de la terre devraient s'incliner devant le fait accompli, et faire comme nous, lorsque nous nous sommes trouvés dans les mêmes circonstances ; tirer le meilleur parti possible de la situation.

Après tout, le malheur d'avoir des catholiques et des Canadiens-français dans le Canada n'est pas si grand, et ce n'est pas un malheur sans compensation, puisque tant d'hommes éminents sont d'opinion que la diversité de races et de religions est un élément de progrès et de civilisation.

Ceux qui redoutent tout ce qui est français et catholique, oublient sans doute, qu'ils ont du sang français dans les veines, et que pendant seize siècles leurs ancêtres ont été catholiques. Ils oublient que de grands historiens, des Anglais haut placés tels que notre Gouverneur Général, par exemple, ont exprimé l'opinion que l'infusion du sang normand dans les veines des Saxons avait contribué à faire de la nation anglaise ce qu'elle est.

Et puis, pourquoi tous les poètes de l'Angleterre, ses écrivains et ses hommes d'Etat ne cessent-ils pas de proclamer que l'un des éléments les plus puissants de la grandeur de l'Angleterre est d'avoir sous son joug et son égide tant de peuples divers ?

Lors de l'immortel jubilé de la reine Victoria, le grand bonheur des Anglais fut d'énumérer et de voir défiler dans le cortège royal ces millions d'hommes de toute race, de toute religion et de toute couleur, venus de toutes les parties du globe pour rendre témoignage à la grandeur de l'Empire britannique. Et dans l'expression de leurs hommages il n'y avait aucune différence. Oui, il y en avait une.... de tous ces hommes distingués suivant le carrosse royal, le plus acclamé, le plus applaudi était un Canadien-français... le premier-ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier.

Les journaux et les poètes anglais n'ont pas manqué de dire que si l'Angleterre avait autant de peuples attachés à son char et s'ils étaient si heureux, si orgueilieux de vivre sous son égide, c'est parce qu'elle savait respecter leurs droits, leurs croyances et leurs sentiments.

Evidemment, ce n'est pas le sentiment de nos jingos canadiens, ils ont une autre manière de pratiquer le patriotisme anglais.

Mais je me range dans ce conflit du côté des hommes d'Etat anglais, des patriotes anglais qui, il n'y a pas longtemps, reconnaissaient aux catholiques le droit de faire instruire leurs enfants dans des écoles séparées, et je suis convaincu que s'ils étaient consultés sur la question qui nous divise en ce moment, ils diraient que la constitution et les lois du Canada, la justice et les intérêts sacrés de la patrie, de l'harmonie et de l'avenir de ce pays, ne permettaient pas de donner moins que le bill ne donne aux populations catholiques du Nord-Ouest, ils diraient que les plus raisonnables dans cette agitation, les plus fidèles interprètes de la constitution anglaise sont les catholiques.

Les Canadiens-français savent ce que vaut cette constitution. Ils en sont fiers, ils la considèrent comme le chef-d'oeuvre de la sagesse politique ; ils lui sont reconnaissants d'avoir protégé leurs droits religieux, nationaux et politiques, et ils sont d'opinion que ceux qui cherchent à en faire un instrument de persécution, ne sont pas véritablement loyaux.

Jusqu'ici je me suis spécialement appliqué à dénoncer la position prise par les adversaires du bill, au point de vue anglais et protestant, je crois devoir maintenant répondre à ceux qui combattent ce bill au point de vue français et catholique.

J'avoue que les catholiques avaient bien le droit de réclamer pour leurs frères du Nord-Ouest, la plénitude de leurs droits, mais en tenant compte des difficultés de la situation, et des efforts généreux qui étaient faits pour obtenir tout ce qui était possible sans soulever une guerre de race et de religion qui aurait été funeste au pays, aux catholiques du Nord-Ouest et à la province de Québec.

Après tout, à qui la faute si le gouvernement n'a pu faire davantage ?

Si le gouvernement conservateur avait désavoué en 1892 les ordonnances, qui abolissaient les écoles séparées et l'usage de la langue française, comme il avait le droit de le faire constitutionnellement, si l'honorable sénateur qui m'a précédé, et ses amis, avaient déployé à propos pour faire désavoeur ces ordonnances, la dixième partie du zèle qu'ils déploient si mal à propos maintenant, ces ordonnances n'existeraient pas, et ne seraient pas le principal obstacle au succès de ceux qui ont entrepris de rendre justice à nos compatriotes du Nord-Ouest.

Pleurez, messieurs, pleurez votre faute, c'est le moins que vous puissiez faire, mais que votre péché vous engage à être plus justes, plus charitables pour les autres.

Etait-il possible de faire davantage pour les catholiques du Nord-Ouest et pour la langue française ?

Je dis : non, sans hésitation, car pour leur rendre tous leurs droits, il aurait fallu abolir les fameuses ordonnances qui les violaient, or, qui peut prétendre sérieusement et de bonne foi que la chose était possible ? Personne.

Du moment qu'il était impossible d'abroger ces ordonnances, il ne restait plus qu'une chose à faire, c'était d'en assurer la permanence afin de conserver ce qu'elles renfermaient de bon pour les catholiques du Nord-Ouest.

On cherche à faire croire que le bill tel qu'amendé vaut beaucoup moins pour les catholiques que le bill originaire, afin d'être plus à l'aise pour reprocher au gouvernement, au premier ministre surtout, d'avoir commis une reculade condamnable.

Le bill originaire ne mettant pas les ordonnances de côté, c'est une question de savoir lequel vaut mieux. Les chefs conservateurs, dans la province d'Ontario ont cherché à convaincre les députés de la Chambre et les électeurs d'Oxford et de London que le bill amendé était beaucoup plus favorable aux catholiques que le bill originaire, et leurs journaux continuent à le proclamer.

Mais je me contenterai de dire qu'il n'y avait pas assez de différence entre les deux lois, pour que le premier-ministre se crût obligé en honneur et en conscience de refuser d'amender le bill en défiant le sentiment public anglais et protestant.

Refuser de faire une concession plus apparente que réelle était jeter le gouvernement et le pays dans une crise, dans un conflit dont les conséquences auraient pu être funestes, c'était mettre les catholiques du Nord-Ouest à la merci de leurs ennemis les plus dangereux.

Les catholiques n'avaient pas l'embarras du choix. Placés d'un côté entre des hommes qui leur donnaient une demi-justice et de l'autre côté

entre des hommes qui refusaient toute justice, pouvaient-ils hésiter ? D'un côté on leur offrait un demi-pain et de l'autre rien du tout, pas même une pierre.

Encore une fois pouvaient-ils exposer leurs frères du Nord-Ouest à tout perdre en refusant de s'entendre avec les libéraux anglais, les seuls hommes disposés à faire quelques concessions, à confirmer ce que l'ordre des choses existant au Nord-Ouest et les ordonnances accordent aux catholiques ?

Le premier ministre aurait commis une grande faute, si n'écoutant que la voix de sa fierté blessée et l'intérêt momentané de sa réputation dans sa province, il avait refusé de faire aucune concession, s'il avait laissé la maison en feu, s'il avait mis le pouvoir entre les mains de ceux qui avaient déchaîné sur le pays les flots du fanatisme.

Qui aurait éteint le feu ? Qui aurait apaisé les flots agités ? Qui aurait rendu justice aux catholiques du Nord-Ouest ?

La situation des députés et des sénateurs catholiques aurait été bien différente, si l'opposition leur avait offert un bill ou un programme plus favorable aux catholiques.

Les catholiques du Nord-Ouest ont bien compris la situation, ils se sont bien rendu compte des dangers qui les menaçaient ; aussi ils ont été calmes, sages et prudents, sachant bien qu'en perdant le gouvernement actuel ils se perdaient eux-mêmes. On dit même que les excès de zèle de certains députés et sénateurs les effrayaient beaucoup. Ils disaient : " que Dieu nous sauve de nos amis ! "

Non seulement une crise ministérielle aurait été fatale aux catholiques du Nord-Ouest, mais elle aurait été funeste au pays et à la province de Québec qui aurait tout perdu, qui aurait sacrifié inutilement la position brillante qu'elle occupe actuellement dans la Confédération, qui se serait fait du mal sans faire de bien à personne.

La province de Québec est généreuse, chevaleresque, comme la grande nation qui l'a créée, trop généreuse même parfois. Elle sait que sa mission est de protéger les groupes français et catholiques établis dans les différentes parties de la Confédération et qui comptent sur sa protection.

Mais elle doit, dans leur propre intérêt, comme dans le sien, se garder de compromettre sa force et son prestige par des revendications inutiles et intempestives, par des demandes exagérées que ne justifient ni la loi ni la constitution, en établissant des précédents dangereux pour l'autonomie provinciale.

Elle prête l'oreille parfois aux paroles éloquentes qui s'adressent à sa générosité, à ses sentiments religieux et patriotiques, au détriment souvent de ses propres intérêts, de ses destinées. Mais elle ne tarde pas à se ressaisir et à faire son devoir comme elle l'a fait dans la guerre du Transvaal, et dans maintes circonstances, comme elle le fait en ce moment en soutenant une politique de paix, de conciliation et d'harmonie.

L'honorable sénateur pour Stadacona a parlé de ce que l'Histoire dira de sir Wilfrid Laurier. Mais il a fait certaines omissions importantes que je vais tâcher de réparer. Voici ce qu'il aurait dû ajouter pour être dans le vrai...

L'Histoire dira que de tous les hommes qui ont gouverné le Canada aucun n'a fait autant que sir Wilfrid Laurier pour la paix et l'harmonie, pour la grandeur et la prospérité de notre pays, pour l'honneur du nom canadien et le prestige de sa nationalité. Elle dira que personne n'aura plus que lui contribué à faire disparaître les animosités religieuses et nationales qui mettaient en danger l'avenir de la Confédération, à faire écouter le langage de la raison, la voix de la justice et de la modération. Elle dira qu'il sut, joignant l'énergie à la modération, concilier ses sentiments sincères de loyauté avec ses devoirs envers son pays. L'Histoire dira enfin que la province de Québec, fière de lui et confiante en sa sagesse, refusa de prêter l'oreille aux sirènes dangereuses mais séduisantes, pour rester fidèle au pilote habile dont la main puissante conduit sûrement la barque qui porte les destinées du Canada.